



Comparaison entre les Stratégies de Conservation, Indigène et Introduite, de la Biodiversité: Le Cas des Milieux Géographiques du Ghana

Article rédigé par le Dr Yaa Ntiamo-Baidu

Introduction

Bon nombre des pays d'Afrique ont connu un accroissement démographique rapide; malheureusement, cet accroissement ne s'est pas accompagné d'un rythme tout aussi rapide du développement des technologies appropriées et de la gestion des ressources naturelles qui pourvoient aux demandes de plus en plus grandes en ressources. Dans le même temps, les stratégies traditionnelles de conservation de la biodiversité qui existaient dans les communautés africaines se sont progressivement érodées. Il en a résulté une vaste destruction de l'habitat, une dégradation et un grave appauvrissement de la nature, avec des conséquences sérieuses sur la conservation de la biodiversité du continent. La biodiversité est définie dans cet article comme une variété de formes de vie, exprimées en biomes, en écosystèmes, en espèces et en variétés génétiques ainsi qu'en fonction de leurs interactions.

Au début du XX^{ème} siècle, les inquiétudes sur la destruction rapide des forêts et l'appauvrissement des populations animales naturelles du Ghana et d'autres pays africains ont porté les administrateurs coloniaux à introduire des milieux protégés fondés sur la connaissance et les valeurs occidentales. Les milieux protégés introduits au Ghana comprennent des réserves forestières et des zones de conservation de la nature (parcs nationaux, réserves de production de gibier, sanctuaires de la vie sauvage et réserves strictement naturelles). Le contrôle de ces zones revient au gouvernement centrale. Une politique d'exclusion appliquée de l'extérieur est poursuivie et elle n'entreprend pas de sérieux efforts pour faire participer les communautés locales à la gestion des zones protégées. Cette situation provoque naturellement des sentiments

d'antagonisme et aboutit souvent à des conflits entre les communautés locales et les responsables des forêts/faune et flore.

Les bosquets sacrés du Ghana et d'autres pays de l'Afrique de l'ouest fournissent un bon exemple de milieux protégés au sein des communautés rurales. Ntiamo-Baidu (1991a) a identifié trois catégories de stratégies indigènes qui conservent avec vigilance ou non la biodiversité du Ghana. Ces stratégies sont:

- 1) Protéger des écosystèmes ou des habitats particuliers (tels que les bosquets sacrés, les cimetières royaux, les rivières sacrées)
- 2) Protéger des espèces animales ou végétales particulières (telles que les espèces totémiques ou déclarées taboues)
- 3) Réglementer l'exploitation des ressources naturelles (telle que les saisons de fermeture pour la récolte ou la chasse).

Ces stratégies sont souvent consacrées par des croyances et des superstitions religieuses ou culturelles et imposées par des tabous. Les tabous ne s'appuient pas sur des lois, mais les croyances ont été suffisamment fortes dans le passé pour faire obéir les gens à ces règles.

Ce document analyse les milieux protégés indigènes et introduits du Ghana, les menaces auxquels ils se heurtent et les facteurs qui sont à l'origine de ces menaces. Il propose ensuite des mécanismes suivant lesquels les deux systèmes pourraient être intégrés de manière à encourager les communautés locales, en leur donnant les moyens et les capacités—au lieu de les aliéner—de conserver les ressources biologiques.

Milieus Protégés du Ghana

Milieus protégés indigènes

Dans le passé, des petites parcelles de forêt étaient gardées de côté, habituellement à proximité des implantations, pour servir de lieux sacrés qui ne pouvaient pas être touchés. Ces terres étaient strictement protégées par les lois coutumières. De telles zones existent encore dans le Ghana rural et sont connues sous les noms d'Abosompow/Asoneyeso (lieu saint), Mpanyinpow (forêts ancestrales) et Nsamanpow (cimetières). Ces lieux évoquent collectivement des bosquets sacrés ou fétiches. Un certain nombre de bosquets sacrés ont été détruits par suite des aménagements urbains et du développement des infrastructures, mais il en subsiste encore beaucoup.

Il existe plusieurs catégories de bosquets (Dickson, 1969; EPC, 1976; Dwomoh, 1990). Bon nombre d'entre eux sont petits (moins d'un hectare), renfermant souvent un objet (tel qu'un arbre, une pierre ou un rocher), considéré comme étant un dieu dans son voisinage immédiat. On peut citer à titre d'exemple le bosquet sacré de Malshegu, près de Tamale, dans le nord du Ghana (Dorm-Adzobu et al., 1991; Ntiamao-Baidu et al., 1992). De telles petites surfaces n'ont parfois pas d'importance sur le plan de la conservation de la biodiversité.

La parcelle de forêt où les membres royaux d'un village particulier étaient enterrés était plus couramment protégée en raison du respect des morts et de la croyance que les esprits des ancêtres y habitaient. La pénétration dans ces forêts était interdite et seule une catégorie limitée d'individus (tels que les membres de la famille royale, les anciens du village et les chefs de clan) était autorisée à y avoir accès pour des cérémonies d'inhumation.

De nombreuses rivières et ruisseaux qui fournissaient la source principale d'eau potable d'un village étaient aussi considérés comme sacrés. Les terres forestières environnantes étaient protégées parce qu'on pensait que l'esprit de la rivière résidait dans la forêt. Les tabous associés à ces sites incluaient: l'interdiction de la culture des terres forestières sur les rives du cours d'eau, l'interdiction d'utiliser les ressources halieutiques contenues dans la rivière et des restrictions d'accès à la rivière certains jours. Ces tabous empêchaient la pollution de la rivière. Bien que la protection des forêts le

long des rives des cours d'eau reposât sur des croyances religieuses et culturelles, elle servait de gestion des axes fluviaux.

Souvent, les parcelles de forêt étaient protégées parce qu'elles pourvoyaient aux besoins d'espèces sacrées, totémiques ou déclarées taboues, qui étaient pensées avoir des valeurs et des associations spirituelles ou culturelles spéciales. De nombreux clans du Ghana ont pour symbole une espèce animale ou végétale sauvage. Par exemple, le léopard (*Panthera pardus*) est le symbole du clan Bretuo du peuple Akan (clan Azanwule dans le district de Nzema; celui du clan Oyoko (Alonwoba) est la palme de raphia (*Raffia hookeri*). Depuis longtemps, ces espèces ont été strictement protégées. Dans certains cas, il était même interdit de toucher l'espèce. Le Sanctuaire des singes de Boabeng-Fiema est un exemple de bosquet protégé parce que la forêt pourvoit aux besoins des singes noirs et blancs *Colobus polykomos* et *Cercopithecus mona*, considérés comme sacrés par les habitants des villages de Boabeng et de Fiema (Akowuah et al., 1975; Ntiamao-Baidu, 1987; Fargey 1991; Ntiamao-Baidu et al., 1992).

Certaines forêts sacrées ont leur origine dans des événements historiques. Par exemple, le bosquet de Pinkwae (près de Katamanso), une forêt de 1,2 kilomètre carré, est le champ de bataille d'une guerre entre la population de Katamanso et les Ashantis qui a eu lieu en 1826. Les habitants croient que la forêt est la demeure des esprits d'ancêtres qui sont morts pendant la guerre et du dieu Afiye dont les pouvoirs ont permis à la population Katamanso de vaincre les Ashantis (Lieberman, 1979; Dorm-Adzobu, 1990; Ntiamao-Baidu et al., 1992). Les habitants croient que le bosquet d'Asantemanso renferme la cave d'où sont originaires les sept clans de la tribu Ashanti (Ntiamao-Baidu et al., 1992).

Le nombre total de bosquets sacrés du Ghana est inconnu. Une enquête effectuée par la Commission des forêts du Ghana signalait le chiffre de 1.904 bosquets, dont 79,1 pour cent étaient dans le sud. Si un grand nombre de bosquets sont trop petits pour avoir une importance biologique, un certain nombre d'entre eux offrent des possibilités de conservation de la biodiversité.

Milieus protégés introduits

Réserves forestières

Le Département des forêts a été établi en 1909, mais les réserves forestières (zones constituées conformément à la loi pour la production de forêts permanentes) n'ont pas été établies avant 1927, lorsque l'Ordonnance sur les forêts a été adoptée. Il existe maintenant 280 réserves forestières au Ghana, couvrant approximativement 23.729 kilomètres carrés. Bien que l'objet principal de la majorité des réserves forestières du Ghana semble être à présent la production de bois d'oeuvre, le maintien de la stabilité environnementale et écologique était un des objectifs importants de leur établissement au tout début de la gestion forestière. Des réserves étaient donc établies le long des bordures entre la forêt et la savane pour empêcher l'avancée de la végétation de la savane dans la zone forestière, des zones accidentées étaient classées comme réserves pour protéger les eaux d'amont des principaux cours d'eau et pour empêcher l'érosion et des zones éparpillées dans toute la région forestière étaient classées comme réserves pour préserver les conditions hydrologiques et climatiques.

Zones de conservation de la faune et de la flore

Le Département de la faune et de la flore, anciennement le Service du gibier au Département des forêts, a été établi en 1965 pour assurer la gestion des ressources en faune et en flore du Ghana, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones de conservation. Les six premières zones de conservation de la faune et de la flore ont été établies par la loi en 1971 (acte législatif 701). En 1974, la Politique sur la conservation de la faune et de la flore du Ghana a été adoptée. Cette politique vise à établir des réserves de collections représentatives de la faune et de la flore du Ghana. Il existe ainsi actuellement seize réserves constituées par la loi et deux zones de conservation de la faune et de la flore sont à l'état de projet (une réserve strictement naturelle, sept parcs nationaux, six réserves de production de gibier, quatre sanctuaires de la vie sauvage), qui couvrent une superficie totale de 14.333 kilomètres carrés.

Les réserves de vie sauvage au sein de la zone forestière étaient pour la plupart d'anciennes réserves forestières ou des sections de réserve forestière. Le Parc national et la Réserve de production de gibier du Bia, par exemple, ont été transformés à leur état actuel à partir de la Réserve forestière sud des affluents du Bia.

Techniques de Protection

Bosquets sacrés

Les bosquets sacrés sont contrôlés par l'autorité traditionnelle (en général le prêtre fétiche chargé du dieu du bosquet, le chef du village et les chefs des clans appropriés). La responsabilité de la protection du bosquet est exercée par toute la communauté, mais un groupe d'individus choisis ou une famille choisie a en général la mission de faire appliquer ces règles. La stratégie de conservation, qui est une stratégie de préservation, est consacrée dans des tabous et de nombreux rites culturels et religieux et elle est maintenue tout en vénérant les dieux et les esprits des ancêtres.

Le bosquet de Nkodurom, environ 5 kilomètres carrés de forêt primaire qui est préservée depuis quelque trois cents ans par les croyances traditionnelles, illustre un exemple caractéristique des mécanismes qui protègent les bosquets sacrés. Le bosquet et son lieu saint associé, Anokye Kumaam, sont situés aux alentours du village de Paakoso (6°45'N, 1°30'W), 3 kilomètres à l'est de Fumesua, en dehors de la route Accra-Kumasi. Paakoso tient son nom du ruisseau principal traversant le village, le Pekoo, (traduit littéralement par "intéressé par la guerre"). Nkodurom signifie "une source de médicament de guerre" ou un endroit où de tels médicaments sont préparés. L'importance du bosquet est liée à la guerre entre les Ashantis et les Denkyeras pendant le règne du Roi Osei Tutu, le fondateur de l'empire Asante. La population croit que c'est en raison des pouvoirs spirituels de son prêtre fétiche, Ikomfo Anokye, et des préparations d'herbes provenant du bosquet sacré de Nkodurom que les Ashantis ont gagné la guerre.

L'autorité ultime, la propriété et le contrôle de Nkodurom incombent à l'Asantehene (roi des Ashantis). Cette autorité est exercée par le biais du chef de Paakoso, qui représente le clan Agona (la famille royale du village). Le haut prêtre du fétiche (Anokye Boabeduro) est choisi dans le clan Asene (le clan auquel Okomfo Anokye appartenait). Une fois nommé, le haut prêtre reste en fonction pour la vie et dirige les individus dans l'exécution de tous les rites de purification au bosquet.

Les tabous gouvernant le bosquet incluent l'interdiction de:

- Toutes les formes d'utilisation, y compris l'agriculture, la chasse et le ramassage de tout matériel végétal
- L'accès, à l'exception des autorités traditionnelles pour l'exécution de rites coutumiers, ou des personnes autorisées après l'exécution de certains rites de purification et libation
- L'accès à toutes les personnes le jeudi (considéré comme le jour de repos d'Anokye quand il se recueillait avec les dieux et les esprits)
- L'accès des femmes en menstruation

Le bosquet était considéré avec une si haute estime que, dans le passé, si un malfaiteur de n'importe quelle région du royaume Asante cherchait refuge dans le village de Paakoso, il ne pouvait pas être puni. La population de Paakoso croit fermement que la présence du bosquet et du fétiche la protège de diverses maladies, telles que les déclarations d'épidémies et de la mortalité materno-infantile.

Il incombe aux descendants de la famille Atabriso de veiller à ce que les réglementations gouvernant le bosquet soient strictement respectées. Ces gardes traditionnels patrouillent régulièrement le voisinage du bosquet et arrêtent les intrus, qui sont envoyés au chef de Paakoso pour les sanctions habituelles nécessaires. Ces sanctions, qui sont requises à des fins de pacification et de purification des dieux et des esprits, varient suivant la gravité de la faute. Cependant, elles se composent en général d'une amende monétaire, de plusieurs bouteilles de schnaps et d'un mouton à abattre pour les dieux. Un coupable qui refuse de comparaître devant le chef de Paakoso ou d'accepter et de payer l'amende qui lui a été imposée est envoyé devant le tribunal de l'Asantehene, où il est puni beaucoup plus sévèrement.

Les limites du bosquet n'ont pas été définies et les règles gouvernant son accès et son usage étaient orales et ne s'appuyaient pas sur des lois. Elles étaient strictement observées, toutefois, et

la plupart des individus croyaient que quelque chose de terrible leur arriverait s'ils n'observaient pas l'une de ces règles ou s'ils refusaient d'offrir des sacrifices pour pacifier les dieux et de se purifier. Les gardes traditionnels ne recevaient pas de rémunération pour leur travail mais ils le considéraient comme une responsabilité noble.

Le fait que des bosquets sacrés aient survécu si longtemps est lié purement aux croyances traditionnelles solides de la population locale et aux contraintes spirituelles, religieuses et culturelles des bosquets. La vertu principale de cette pratique culturelle solide est qu'elle encourage la participation de la communauté à la conservation des ressources naturelles et qu'elle maintient une connaissance positive de la nature et des liens entre l'homme et la nature.

Zones de conservation de la vie sauvage et des réserves forestières

Les zones de conservation de la faune et de la flore et les réserves forestières sont en général clairement délimitées par des bornes-frontières où se trouve un personnel payé par le gouvernement pour maintenir ces limites, faire respecter les lois gouvernant l'utilisation et l'accès de ces zones et exécuter les activités de gestion prescrites. Chaque réserve dispose d'un gardien/conservateur ou d'un agent de rang subalterne chargé de l'administration routinière de la réserve, qui est secondé par l'effectif approprié de personnel de soutien.

Les dépenses annuelles (y compris les dépenses administratives, les émoluments du personnel, les frais de transport, de protection et de gestion) de deux districts forestiers caractéristiques (Kumasi Ouest et Takoradi) ont été en 1991 de 47,340 millions et 9,596 millions de cédís respectivement. Les recettes réalisées sur le bois d'oeuvre et autres produits forestiers ont été de

36,590 millions et 16,771 millions de cédís respectivement.

La chasse, la capture ou la destruction de tout animal, ainsi que la cueillette ou la destruction de toute plante sont interdites par la loi dans toutes les zones de conservation de la faune et de la flore. La loi habilite l'agent principal des services de la faune et de la flore à accorder l'autorisation de ramasser des plantes ou des animaux sauvages des réserves, mais ce pouvoir n'a jusqu'à présent été exercé qu'à des fins scientifiques.

La politique forestière est plus souple en ce qui concerne l'utilisation des réserves forestières. Des réserves de production peuvent être confiées à titre de concessions pour l'exploitation du bois d'oeuvre et sont exploitées sous des conditions prescrites par le département. Dans certains cas, les propriétaires fonciers initiaux conservent les droits de chasse et de collecte de certains produits forestiers des réserves.

La faiblesse de la stratégie de protection, tant du Département des forêts que du Département de la faune et de la flore, réside dans l'absence de participation des communautés locales. Ces deux départements poursuivent une politique appliquée de l'extérieur, qui exclut la population locale. Les mesures de protection adoptées invariablement gardent à l'écart la population et il n'y a eu guère ou même pas d'effort pour encourager la participation des communautés locales à la gestion des zones protégées. Très peu d'efforts aussi ont été menés pour informer les communautés aux alentours des réserves des buts et des objectifs de classer comme réserve une zone particulière et des avantages que ces communautés peuvent tirer de ces activités de protection (Ntiamoa-Baidu, 1991b).

¹ \$1.00 E.U. = 950 cedis environ

Efficacité des Deux Milieux Pour la Conservation de la Biodiversité

Ressources protégées

La superficie totale du Ghana est estimée à 23,9 millions d'hectares, dont environ 15 pour cent sont protégés (réserves forestières et de la vie sauvage). Les zones écologiques qui sont identifiables dans le pays incluent la forêt ombrophile (3 pour cent), la forêt humide (31 pour cent), la savane intérieure (57 pour cent), la savane côtière (5 pour cent) et le Lac Volta (4 pour cent). On estime que 70 pour cent des 8,22 millions d'hectares à l'origine de forêt dense du pays ont été détruits (Institut international pour l'environnement et le développement, 1992).

Les zones protégées introduites dans les sept types de forêt que l'on trouve au Ghana couvrent approximativement 1,79 million d'hectares (Tableau 1; Hall et Swaine, 1981). Ce chiffre équivaut à au moins 73 pour cent des forêts qui subsistent au Ghana (si on se fonde sur l'estimation que seulement 30 pour cent des 8,2 millions d'hectares à l'origine de forêt dense subsistent).

Il se dégage des informations limitées sur les populations animales du pays que, à l'exception des rongeurs et des invertébrés, la majorité des populations de toutes les autres espèces sont dans des zones protégées.

Le nombre total des bosquets sacrés du Ghana et la superficie totale qu'ils couvrent sont inconnus et la biodiversité de bon nombre de bosquets n'a pas été étudiée. On relève toutefois des preuves de leur valeur botanique. Par exemple, Hall et Swaine (1981) ont observé dans les bosquets sacrés les seuls spécimens toujours en vie du sous-type de la forêt sèche à feuillage semi-caduc de la zone intérieure ainsi que les types des forêts marginales du sud. Dans de nombreuses zones, les bosquets sacrés constituent les seuls vestiges de forêt au milieu de terres forestières et de terres agricoles sérieusement dégradées. Il est vrai que la petite taille des bosquets les rend beaucoup moins importants que les milieux protégés introduits sur le plan de la conservation de la biodiversité. Les bosquets forment

néanmoins une matrice d'îles biotiques qui offrent des possibilités de conservation des vestiges de communautés de flore et de faune.

Menaces et empiétements des zones protégées

Le déboisement est l'un des problèmes environnementaux majeurs auxquels se heurte le Ghana. Les milieux protégés des zones forestières sont soumis à la pression croissante des besoins en agriculture et en produits forestiers. L'agriculture illégale est un problème que les agents des Départements des forêts/faune et flore doivent constamment combattre; par exemple, environ 50 pour cent de Kogyae, la seule réserve strictement naturelle, auraient été dévastés par la culture commerciale d'ignames.

Si l'abattage illégal des arbres continue d'être un problème important dans les réserves forestières (le rapport annuel de 1991 sur le district de la forêt de Kumasi Ouest documente dix cas d'extraction illégale de bois d'oeuvre), les populations d'espèces animales sauvages de toutes les réserves sont constamment menacées par le braconnage. Le ramassage illégal d'autres produits forestiers, tels que des bâtons à mâcher, des piquets, du bambou et des escargots, est aussi une source de conflit régulier entre la population locale et les agents des Départements des forêts/faune et flore (Ntiama-Baidu, 1991b). La survie des bosquets sacrés est menacée par l'érosion des croyances traditionnelles qui ont soutenu ce système. Un certain nombre de bosquets sacrés ont été progressivement empiétés par les fermes environnantes et un certain nombre ont été abandonnés aux projets de développement (Conseil de la protection environnementale, 1976; Ntiama-Baidu et al., 1992). L'effondrement des croyances peut être attribué à l'éducation et à la religion de type occidental, à l'immigration d'individus qui ne respectent parfois pas les traditions locales et à l'absence de législation moderne pour renforcer les règles traditionnelles (Ntiama-Baidu, 1990; 1991a,b).

Tableau 1. Superficie (km²) de réserves de forêts et de vie sauvage dans les divers types forestiers. (Adapté de Hall et Swaine, 1981)

Type ou sous-type forestier	Superficie du sous-type entièrement comprise dans les réserves	Superficie partiellement comprise dans les réserves	Superficie totale occupée par les réserves pour chaque type	Superficie totale de chaque type	Pourcentage des réserves pour chaque type
WE	1375	536	1910	6570	29
ME	4400	1131	5531	17770	31
UE	0	292	292	292	100
MSSE	1859	632	2491	18460	13
MSNW	3567	474	4041	14430	28
DSIZ	136	557	693	8630	8
DSFZ	2592	290	2882	12810	23
SM	62	31	93	2360	4
SO	0.8	5.0	5.8	20	29
TOTAL	13991	3948	17939	81341	22

Abreviations des types forestiers: WE=mouille à feuilles persistantes; ME=humide à feuilles persistantes; UE=en altitude à feuilles persistantes; MSNW=sous-type humide du nord-ouest semi-caduc; MSSE: sous-type humide du sud-est semi-caduc; DSFZ=sous-type sec semi-caduc zone d'incendie; DSIZ=sous-type sec semi-caduc zone intérieure; SM=marginal sud; SO=massif du sud-est

La Voie de l'Avenir

Perceptions et valeurs des forêts et de la vie sauvage pour la population locale

L'importance des forêts et de la vie sauvage aux yeux des Africains de l'ouest est bien documentée. Les produits forestiers et les animaux sauvages fournissent des sources précieuses de revenu, d'aliments, de matériaux de construction et grand nombre d'outils ménagers (Asibey, 1974; Falconer, 1992; Ntiama-Baidu, 1987; Sale, 1981). Au Ghana, l'industrie du bois d'oeuvre occupe la troisième place comme fournisseur de devises, après le cacao et l'or, représentant 4,5 pour cent du Produit intérieur brut (Institut international pour l'environnement et le développement, 1992).

Une étude sur les perceptions et les valeurs des forêts et de la vie sauvage pour quatre villages situés à proximité des réserves forestières/faune et flore dans l'ouest du Ghana a enregistré un large éventail de valeurs comprenant des ressources alimentaires, des revenus et le maintien de la stabilité écologique (Tableau 2 et 3). Plusieurs espèces animales sauvages ont été signalées comme des symboles de l'identité culturelle des habitants et un certain nombre d'espèces animales et végétales étaient utilisées dans des médicaments employés pour une grande variété de maladies (Ntiama-Baidu, 1991b). Plus de 90 pour cent des interviewés considéraient l'établissement de zones protégées par le gouvernement central comme utile et soutenaient qu'il n'y aurait plus de forêt primaire si le gouvernement n'avait pas établi ces réserves.

Il n'y a donc aucun doute que les ressources en faune et en flore sont d'une immense importance pour la population rurale ghanéenne et que les habitants apprécient à la fois le besoin de protection et le rôle des zones protégées. Malgré cela, les communautés qui vivent à proximité des réserves continuent de montrer un certain antagonisme à l'égard des activités de protection conduites par les services publics. Les relations entre les individus composant les communautés étudiées dans l'ouest du Ghana et le personnel de la faune et de la flore étaient particulièrement tendues.

La question qui se dégage est la suivante: pourquoi les individus continuent-ils à détruire les forêts et à surexploiter les ressources forestières qui sont si indispensables à leur propre survie et en même temps à montrer des sentiments d'antagonisme à l'égard d'un système qui cherche à conserver ces ressources?

On peut identifier six facteurs principaux qui vont à l'encontre de la gestion des zones protégées et qui

renforcent la pression continue exercée sur les ressources forestières et l'antagonisme et les conflits entre la population locale et les autorités chargées de la conservation:

- 1) La pauvreté (l'absence des nécessités de vie de base et la lutte pour survivre)
- 2) L'aliénation des communautés locales dans la gestion des zones protégées et des ressources qu'elles renferment, que les individus considèrent comme leur appartenant de pleins droits
- 3) L'ignorance et l'absence de compréhension du faible taux de la capacité de renouvellement des ressources naturelles, conjuguée avec le fait que les populations des espèces animales les plus sauvages sont si restreintes que le taux d'exploitation actuel ne peut pas être maintenu
- 4) La sensibilisation insuffisante du public aux questions et réglementations de conservation
- 5) L'interprétation erronée des politiques et des fonctions des services publics de conservation
- 6) Les relations publiques insuffisantes des agents de la conservation

Ces problèmes élémentaires doivent être abordés dans les efforts pour instaurer des milieux protégés durables acceptables à la population.

Qui bénéficie des zones protégées?

Dans le monde occidental, les ressources conservées sont celles dont les individus n'ont pas un besoin immédiat. En Afrique, il est demandé aux individus de conserver les ressources dont ils dépendent pour leurs besoins quotidiens. Les efforts de protection sont présentés comme étant dans l'intérêt des individus, mais qui bénéficie vraiment des réserves forestières et de la vie sauvage? Est-ce l'habitant local qui a perdu sa terre en raison des activités de conservation et qui n'a ni accès aux ressources de sa terre pour assurer son mode de vie traditionnel ni accès aux progrès modernes pour améliorer sa qualité de vie? Est-ce l'agent des forêts/faune et flore dont les moyens d'existence reposent sur le maintien des départements de conservation? Est-ce le gouvernement qui a besoin de recettes en devises pour fournir des agréments, dont la plupart vont à l'habitant de la ville ou du bourg? Ou est-ce le monde occidental, dont les ressources naturelles ont été détruites pendant le processus de développement et qui a besoin de produits

Tableau 2. Valeur de la faune pour les communautés vivant à proximité de réserves de forêts/vie sauvage dans l'ouest du Ghana. (Source: Ntiamoah-Baidu 1991b)

Valeur	Score	Pourcentage Total
Source d'aliments	257	53
Formation directe de revenu	92	19
Culturelle	48	10
Récréative/esthétique	38	8
Maintien de la stabilité environnementale/ écologique	17	4
Médicinale	17	4
Educative/ scientifique	12	2
Total	481	100

Tableau 3. Valeur des forêts pour les communautés vivant à proximité de réserves de forêts/vie sauvage dans l'ouest du Ghana. (Source: Ntiamoah-Baidu 1991b)

Valeur	Score	Pourcentage Total
Maintien de la stabilité environnementale/ écologique	173	27
Source de bois d'oeuvre	171	27
Source de terre pour la culture	118	18
Source d'aliments	76	12
Source de bois de chauffe pour usage ménager	57	9
Médicinale	26	4
Formation directe de revenu	17	3
Culturelle	1	
Total	481	100

(Suite de la page 8)

forestiers pour maintenir le mode de vie excessivement consommateur, mais aussi où la conservation des forêts tropicales dans l'intérêt de la salubrité de l'environnement et de la conservation de la biodiversité à l'échelle globale est défendue avec véhémence?

Les zones protégées du Ghana et de l'Afrique dans son ensemble ne survivront que si elles fournissent des avantages qui sont suffisamment importants pour que les communautés locales veuillent conserver de telles zones. Il est donc fort urgent d'aborder la question de la distribution équitable des avantages résultant des zones protégées. Des solutions s'imposent pour les communautés locales et des options de développement qui augmenteront les avantages des zones protégées doivent être trouvées. Ces options pourraient inclure:

- le développement de technologies et installations agricoles appropriées pour renforcer la productivité en augmentant le rendement par superficie unitaire au lieu d'augmenter la superficie de terre arable;
- la promotion des pratiques agricoles qui encouragent la conservation des forêts, l'élevage d'espèces animales sauvages favorites ou utiles et la culture d'espèces végétales également utiles, telles que le *Thryonomys swinderianus* et les bâtons à mâcher au Ghana.

Encouragement de la population à participer à la gestion des zones protégées

Il est clair que l'exclusion par des règlements extérieurs des communautés locales des réserves et l'aliénation des individus à l'égard de la gestion des zones protégées ne favorisent pas de bonnes relations et n'encouragent pas le soutien local à la conservation. Il faut examiner les possibilités de mécanismes de participation des communautés locales à la gestion des ressources naturelles de leur région et instaurer de tels mécanismes. L'instauration de ces mécanismes contribuera à éliminer le sentiment que les réserves sont pour "le gouvernement" et l'antipathie générale à l'égard de ces réserves.

Les domaines auxquels les communautés locales peuvent participer couvrent l'application de la loi et l'éducation. Une simple représentation des groupes locaux pertinents au niveau des comités de gestion locaux et des comités consultatifs de réserves peut considérablement faciliter la communication des buts et objectifs et des activités de projet aux individus, promouvoir un sentiment de participation et éliminer les malentendus inutiles (Ntiama-Baidu, 1991c).

Une autre question qui vaut la peine d'être examinée est de savoir si certaines zones protégées qui sont actuellement interdites à toute forme d'utilisation

pourraient en supporter une partie, au moins aux niveaux de subsistance locaux. Les politiques et stratégies de gestion des zones protégées doivent être réévaluées pour préparer une approche intégrée qui incorpore les besoins locaux et qui encourage l'emploi efficace des ressources. Le ramassage de produits forestiers secondaires, comme les escargots et les plantes médicinales, qui est actuellement interdit dans les réserves de faune et de flore, et la protection d'espèces qui sont considérées comme des parasites font partie des nombreuses questions qui ont besoin d'être examinées.

Coordination des efforts de conservation

Pour maximiser la conservation de la biodiversité, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des zones protégées, il est urgent de coordonner les efforts de conservation et d'intégrer les connaissances et les pratiques traditionnelles dans les stratégies de conservation modernes. Les tentatives d'étude et de développement des possibilités des bosquets sacrés pour la conservation de la biodiversité n'ont guère dépassé le niveau local. Ntiama-Baidu et al. (1992), présente les grandes lignes d'une stratégie de gestion pour les bosquets sacrés du Ghana qui recommande:

- L'inventaire national des bosquets et des ressources biologiques qu'ils renferment
- Une législation pour renforcer les réglementations traditionnelles concernant leur utilisation et leur accès, et
- La fourniture de ressources pour améliorer les capacités de la population locale à gérer ses bosquets

Il est souhaité que les ressources financières requises pourront être trouvées pour adopter cette stratégie afin d'assurer la survie des bosquets.

Dans le proche passé, les réserves forestières où l'on a observé des populations importantes d'animaux sauvages ont été transformées en zones de conservation de la faune et de la flore et placées sous l'administration du Département de la faune et de la flore, sous le prétexte que la politique du Département des forêts ne protège pas suffisamment la vie sauvage. En théorie, cette décision peut sembler louable. Dans la pratique, il est difficile d'envisager tout bénéfice réel pour ce qui est de l'efficacité de la conservation, compte tenu des effectifs insuffisants du Département de la faune et de la flore. De plus, la plus grande part des forêts intactes qui subsistent dans le pays (et qui représente le plus probablement les meilleurs habitats naturels) est couverte par les réserves forestières placées sous l'administration du Département des forêts. Dans de telles conditions, il serait plus utile d'élaborer un système qui incorpore la gestion de la faune et de la

flore aux pratiques de gestion forestière dans toutes les réserves de forêt, que de transférer quelques réserves à l'administration d'un autre département qui se bat pour préserver les quelques zones déjà sous son contrôle.

Education et sensibilisation du public

Quatre des six facteurs identifiés comme allant l'encontre de la gestion des zones protégées du Ghana sont liés à l'absence d'éducation, de sensibilisation du public et de compréhension des questions de conservation. Comme la Stratégie de conservation mondiale le reconnaît clairement, il est pratiquement impossible de s'attendre à ce que les individus changent d'attitude à l'égard des forêts et de la vie sauvage lorsqu'ils ne comprennent pas les problèmes de conservation qui sont en jeu. Il est encourageant que plusieurs organisations du Ghana—notamment des ONG comme la Société de la faune et de la flore du Ghana (GWS, Ghana Wildlife Society) et le Forum vert—s'efforcent de sensibiliser davantage le public aux questions touchant à l'environnement et à la faune et à la flore du pays. On ne donnera jamais trop d'importance aux programmes d'éducation et de sensibilisation du public dans la conservation de la faune et de la flore. Il est envisagé que les organismes de financement continueront à reconnaître et à financer cet important volet des efforts pour l'utilisation durable des ressources naturelles en Afrique.

Remerciements

Je suis reconnaissant à M. Kwasi Kese, premier conservateur adjoint des forêts, de ses conseils et de son assistance pendant la collecte des données et de son soutien et de ses encouragements. J'adresse mes remerciements à MM. B.Y. Ofori-Frimpong, gardien principal du gibier, Accra, James Addy, agent forestier de district, Kumasi, et Stephen A. Adu, agent forestier de district, Takoradi, pour leur temps et leur assistance pendant la collecte des données. Les efforts de mes assistants, MM. S.K. Nyame et Alfred A. Nuoh, ont été appréciés avec reconnaissance. Je suis également reconnaissant du chaleureux accueil et de l'aide des chefs et des anciens de Paakoso et à Baffour Domfeh-Gyeabour, Nsumankwaahene (prêtre fétiche chef de l'Asantehene) pour son temps et pour nous avoir conduit aux divers bosquets d'Ashanti.

Informations sur l'auteur

Le Dr Yaa Ntiamao-Baidu est maître de conférences en zoologie à l'Université du Ghana à Legon. Le Dr Yaa Ntiamao-Baidu assume la fonction de Conseiller principal auprès du Groupe consultatif africain du Programme d'appui à la biodiversité et il est Directeur exécutif de l'Association de la faune et de la flore du Ghana. Le Dr Ntiamao-Baidu peut être contacté à l'adresse suivante:

Dr Yaa Ntiamao-Baidu
University of Ghana-Legon
Department of Zoology
P.O. Box 67
Accra, Ghana
Télécopie: 233-21-665197

References

- Akowitz, D.K., K. Rice, A. Merz and V.A. Sackey. 1975. The children of the gods. *J. Ghana Wildlife Soc.* 1 (2): 19-22.
- Asibey, E.O.A. 1974. Wildlife as a source of protein in Africa south of the Sahara. *Biol. Conservation*, 6: 32-39.
- Dickson, K.B. 1969. *Historical Geography of Ghana*, Cambridge University Press, London. 344pp.
- Dorm-Adzobu, C. 1990. Pre-assessment of Pinkwae Forest at Katamanso in the Tema District.
- Dorm-Adzobu, C., O. Ampadu-Agyei, and P.G. Veit. 1991. Religious Beliefs and Environmental Protection: The Malshegu Sacred Grove in No. Ghana. WRI Washington, DC, USA and Acts Press, Africa Centre for Technology Studies, Kenya.
- Dwomoh, D. 1990. Forest Conservation: The contribution of sacred groves (A study of Sekyere West District, Ashanti Region). B.A (Hons) Dissertation, Geography Dept., Univ. of Ghana, Legon.
- Environmental Protection Council. 1976. Traditional Approaches to Conservation: Sacred Groves in Ghana. Mimeo. Report prepared for the Environmental Protection Council, Accra.
- Falconer, J. 1992. People's uses and trade in nontimber forest products in Southern Ghana: A pilot study. ODA, Report.
- Fargey, P.J. 1991. Assessment of the conservation status of the Boabeng Fiema Monkey
- Sanctuary. Report submitted to the Flora and Fauna Preservation Society. 73 pp.
- Hall, R.B and M.D. Swaine. 1981. Geobotany. Distribution and ecology of vascular plants in a tropical rain forest. Forest vegetation in Ghana. Dr. W. Junk Publishers.
- International Institute for Environment and Development. 1992. Environmental Synopsis of Ghana. Overseas Development Administration. 28pp.
- Lieberman, D.D. 1979. Dynamics of forest and thicket vegetation on the Accra plains, Ghana. Ph.D Thesis, University of Ghana. 298 pp.
- Ntiamao-Baidu, Y. 1987. West African Wildlife: a resource in jeopardy. *Unasylva*.
- _____. 1991a. Conservation of coastal lagoons in Ghana: the traditional approach. *Landscape and Urban Planning*, 20: 41-46.
- _____. 1991b. Local perceptions and value of wildlife to communities living in the vicinity of Forest National Parks in Western Ghana. In Protected area development in South West Ghana Report by Environment Development Group, Oxford, Cambridge.
- _____. 1991c. Coastal Wetlands Conservation: The Save the Seashore Birds Project. In: *Living with Wildlife*. A. Kiss (Ed), World Bank Technical Paper 130 p.91-95.
- _____. L.J. Gyamfi-Fenteng and D. Abbiw. 1992. Management Strategy for Sacred Groves in Ghana Report prepared for the World Bank and the Environmental Protection Council.
- Sale, J. B. 1981. The importance and value of wild plants and animals in Africa. *IUCN*. 43pp.



LE PROGRAMME D'APPUI À LA BIODIVERSITÉ (Biodiversity Support Program, BSP) est heureux de vous accueillir parmi ses lecteurs des Bulletins sur la biodiversité africaine. Les articles contenus dans ces bulletins sont écrits par des experts dans la conservation de la biodiversité africaine. Notre but, en les publiant, est de renforcer les échanges d'idées et d'expérience liées à la conservation de la biodiversité sur le continent africain.

Les premiers de ces bulletins sont les travaux d'un groupe de conseillers de haute qualité qui travaillent avec nous depuis plusieurs années pour identifier et articuler les problèmes principaux concernant la conservation de la biodiversité africaine. Leurs travaux ont contribué à façonner notre publication La biodiversité africaine: les fondations de l'avenir, qui a été distribuée dans toute l'Afrique, les Etats-Unis et l'Europe.

Nous espérons que ces bulletins susciteront votre intérêt et votre imagination. Nous vous invitons à formuler vos commentaires et suggestions sur les bulletins au BSP et directement aux auteurs. En outre, nous vous invitons aussi à nous communiquer les noms et adresses de vos collègues que vous aimeriez ajouter à notre liste d'adresses. N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse ci-dessous si vous désirez recevoir des informations supplémentaires sur le Programme d'appui à la biodiversité ou sur l'une de nos publications.

Biodiversity Support Program/Africa

c/o World Wildlife Fund
1250 24th Street, NW
Washington, DC 20037
Téléphone: (202) 778-9795
télécopie: (202) 293-9211

Nous vous remercions et espérons que ces bulletins vous intéresseront!

Publié par le Biodiversity Support Program
c/o World Wildlife Fund
1250 24th Street, NW
Washington, DC 20037
Téléphone (202) 778-9795
Télécopie (202) 293-9211

Rédacteur en chef: Kate Newman

Rédacteurs des bulletins: Barbara Pitkin, Lea Borkenhagen

Directeur de production: Clarine Simpson-Vaughn

Traducteur: Marianne Talagrand

Les Bulletins sur la biodiversité africaine (ISSN 1081-5813) sont des articles publiés périodiquement et qui contiennent des informations sur la recherche et l'analyse de la conservation de la biodiversité en Afrique. Les points de vue exprimés dans les Bulletins sur la biodiversité africaine représentent ceux des collaborateurs et ils ne devraient pas être attribués au Programme d'appui à la biodiversité, aux membres de son consortium ni à l'Agence des Etats-Unis pour le développement international. A l'exception des informations provenant d'ouvrages ou de travaux publiés précédemment, les articles qui paraissent dans les Bulletins sur la biodiversité africaine peuvent être reproduits, à condition qu'il en soit fait mention.

Les Bulletins sur la biodiversité africaine sont adressés à des individus et à des institutions sans frais d'abonnement. Les articles contenus dans ces bulletins s'appuient sur la recherche des auteurs. Des photocopies des articles originaux sur lesquels s'appuient les articles peuvent être obtenues auprès du Programme d'appui à la biodiversité. Un droit de 5,00 \$ E.U. est prélevé pour couvrir les frais d'affranchissement. Pour recevoir des copies ou notifier tout changement d'adresse, prière d'écrire au Biodiversity Support Program, c/o World Wildlife Fund, 1250 24th Street, NW, Washington, DC 20037. Des copies supplémentaires peuvent aussi être demandées par téléphone (202) 778-9795 ou par télécopie (202) 293-9211.

En 1988, dans un effort pour lutter contre les menaces véritables posées par la perte de la biodiversité, l'Agence des Etats-Unis pour le développement international (USAID) a participé à la création du Programme d'appui à la biodiversité (BSP), consortium composé du World Wildlife Fund, de la Nature Conservancy et du World Resources Institute. Le BSP s'efforce de conserver la biodiversité dans les pays en développement en soutenant des projets novateurs sur le terrain, qui intègrent la conservation au développement économique et social, des activités de recherche et d'analyse des techniques de conservation et de développement et en favorisant les échanges d'information et la vulgarisation.